



LES TARIFS DES
services
municipaux
évoluent



**Votre
quotient familial
aussi !**

Si vous n'avez pas d'accès à votre Espace Familles ou, pas de quotient Caf ou si vous souhaitez un accompagnement dans la démarche : contacter le service Formalités vie scolaire.

exemples d'évolutions de tarifs

FAMILLE a

1 parent avec
2 enfants à charge

FAMILLE b

2 parents avec
2 enfants à charge

Salaires & assimilés/ an	17 500 €	40 000 €
Allocations Caf / an	2 778 €	2 690 €
Revenus / mois	1 690 €	3 558 €
Loyer / mois	450 €	560 €
Quotient Caf	612	1 100

Restauration élémentaire

ancien
tarif

nouveau
tarif

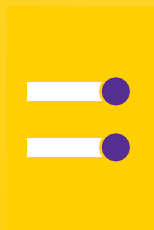


Activité à la MPT

1 heure / semaine
prix pour l'année

ancien
tarif

nouveau
tarif



MINIMUM	0,50 €	0,50 €
FAMILLE	2,93 €	2,79 €
FAMILLE	4,39 €	4,35 €
MAXIMUM	5,50 €	6,50 €

MINIMUM	tarif unique 76,25 €	10,00 €
FAMILLE		43,00 €
FAMILLE		66,00 €
MAXIMUM		100,00 €

Plus équitables, plus simples, accessibles et transparents, les nouveaux tarifs des services municipaux qui vont s'appliquer à la rentrée seront plus faciles à comprendre.

Pour ajuster les tarifs, le quotient familial évolue.



La Ville appliquera le quotient familial de la Caisse d'allocation familiale (Caf), déjà utilisé pour le calcul des tarifs des crèches.



Plus besoin de constituer un dossier, tout se passe sur votre Espace Familles. Pensez bien à faire votre mise à jour avant le 30 septembre pour l'application de ses nouveaux tarifs, dès la rentrée. Dans le cas contraire, le tarif maximum vous sera facturé sans rétroactivité.

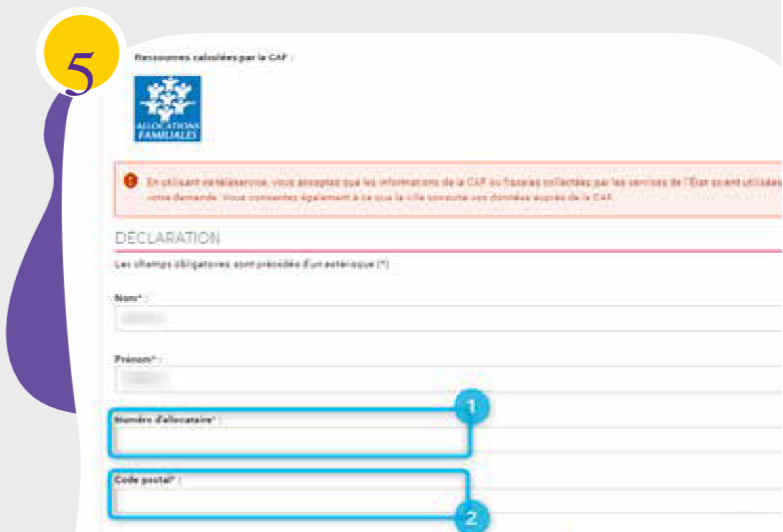
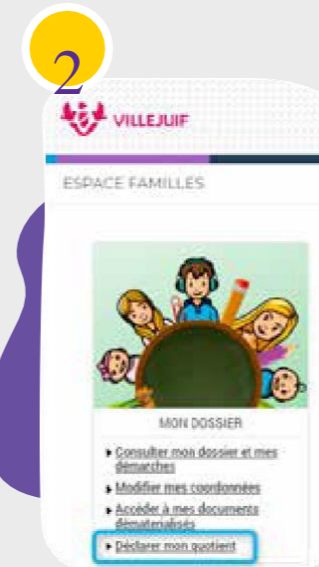


Ces tarifs personnalisés seront appliqués pour la restauration scolaire, les activités périscolaires, extrascolaires, les repas ou séjours des seniors, les activités culturelles, sportives et de la jeunesse.



Comment déclarer son quotient depuis l'Espace familles ?
familles.villejuif.fr

- 1 Rentrez dans votre Espace Familles avec votre **identifiant et mot de passe**
- 2 Allez dans la rubrique « **Mon dossier** », cliquez sur « **Déclarer mon quotient** »
- 3 Mettez à jour votre quotient familial en cliquant sur « **Mon quotient** » puis « **Déclarer** »
- 4 Cliquez sur « **Commencer ma déclaration** »
- 5 **Renseignez** votre nom et prénom, le **numéro d'allocataire** et le code postal
- 6 Cochez « **Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations** »
- 7 Cliquez sur « **Terminer** »



**Rendez-vous sur votre Espace familles
ou au service Formalités Vie scolaire
ou dans les mairies annexes.**

Service Formalités et vie scolaire

Esplanade Pierre-Yves Cosnier

01 45 59 21 70

- *Lundi, mardi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h*
- *Jeudi de 8h30 à 12h*
- *Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h*
- *Samedi de 8h30 à 12h*

Mairies annexes

Ambroise-Croizat

2, rue Ambroise-Croizat

01 45 59 23 80

- *Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h*
- *Mardi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h*
- *Jeudi de 8h30 à 12h*
- *Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h*
- *2ème et 3ème samedi de chaque mois de 8h30 à 12h*

Auguste-Rodin

place Auguste Rodin

01 45 59 23 60

- *Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h*
- *1er et 4ème samedi de chaque mois de 8h30 à 12h*

Les Petits-Ormes

2, rue Henri-Luisette

01 45 59 25 90

- *Lundi de 13h30 à 18h*
- *Mardi et mercredi de 13h30 à 17h*
- *Vendredi de 13h30 à 16h*

Alexandre-Dumas

50, avenue Salvador-Allende

01 86 93 35 60

- *Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h*
- *Mardi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h*
- *Jeudi de 8h30 à 12h*
- *Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h*



PLUS D'INFORMATIONS
villejuif.fr
Tél. 01 45 59 21 70